

Maisons de prêt sur gage en Chine : une visite de Chongqing

Thierry Pairault CNRS-EHESS

Introduction

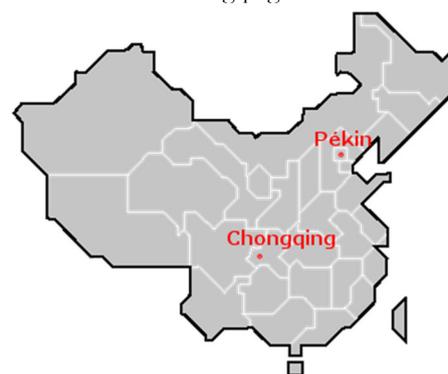
J'ai mené une entreprise d'exploration des activités microfinancières en Chine à partir de quelques clairières de défrichement comme les tontines, les cassettes privées (*sifangqian* 私房錢) et plus récemment les maisons de prêt sur gage qui ont resurgi en Chine populaire. Mon approche de ces institutions, longtemps bannies, sera ici moins historique, moins économique que culturelle en ce sens qu'elle s'attachera à décrire un certain nombre de pratiques dont l'émergence manifeste d'une certaine reviviscence de la société civile. Que nous apprend l'image que se donnent ou veulent se donner les maisons de prêt sur gage aujourd'hui ressuscitées ?

Les études un peu étoffées de ce phénomène font défaut. Aussi, dans ma première exploration de ce thème (Pairault 2002), ai-je été amené à utiliser les données accessibles sur le site ouvert à l'adresse <http://www.pawn.com.cn> dont le nom chinois (*Zhongguo diandang wang* 中国典当网) se traduit par « Réseau du prêt sur gage en Chine ». Ce site est une émanation du Comité spécial panchinois du prêt sur gage (*Quanguo diandang zhuanyue weiyuanhui* 全国典当专业委员会) qui a été créé en octobre 1998 à l'initiative de plusieurs maisons de prêt sur gage – et sans doute avec le soutien des autorités chinoises – pour favoriser l'application des nouvelles dispositions réglementaires édictées par la réforme de 1998¹. Le Réseau du prêt sur gage en Chine publie électroniquement des informations sur l'évolution de sa branche d'activités. Initialement, ces informations prenaient la forme de bulletins désignés sous le titre générique d'« Actualité du prêt sur gage » (*Diandang Xinxixi* 典当信息). Même si ces premiers documents ne sont plus directement accessibles aujourd'hui, ce site accomplit un travail considérable permettant autant la centralisation d'informations factuelles (le plus souvent reprises de la presse économique) que celle de textes réglementaires s'appliquant aux maisons de prêt sur gage. Il s'est donc révélé une base de données incomparable d'autant qu'il m'a toujours été possible de vérifier les renseignements colligés, soit que l'on puisse les recouper avec d'autres sources, soit que l'on puisse les retrouver sous leur forme originale – comme les règlements, circulaires et autres documents légaux émis par les différentes administrations centrales ou provinciales chinoises. Outre le récolement de ces informations littérales, j'ai entrepris la collection de photographies présentant la vie des maisons de prêts sur gages de la Municipalité de Chongqing ; ce sont ces instantanés dus à Arnaud Heckmann qui guideront cette présentation².

Chongqing et les maisons de prêt sur gage

Située au confluent du fleuve Yangzi et de la rivière Jialing dans le sud-ouest de la Chine, la ville de Chongqing est un ancien centre d'échanges commerciaux du bassin du Sichuan qui a été aménagé en une vaste base du complexe militaro-industriel mis en place à l'époque maoïste. Négligée ensuite au cours de vingt premières années de la réforme économique, elle retrouve une importance nouvelle quand le gouvernement chinois entend à la fin des années 1990 définir une stratégie de réorientation des flux financiers vers les zones délaissées de l'occident chinois. Un des principaux objectifs est alors de relier Shanghai aux pays du haut Yangzi et aux provinces du sud-ouest grâce au formidable axe de communication que constitue le fleuve Bleu. Désormais perçue comme la future métropole au centre de cette stratégie, les autorités centrales décident en juin 1997 de séparer la ville de Chongqing de la province du Sichuan, d'étendre son territoire administratif et de la constituer, au même titre que Pékin, Shanghai, et Tianjin, en une municipalité dépendant directement du gouvernement central³.

Carte : Chongqing en Chine



La vitalité de Chongqing explique qu'elle recense une trentaine de maisons de prêt sur gage (environ 3% du total chinois), ce qui la place devant les autres municipalités autonomes puisque Pékin n'en compte que quatre, Shanghai douze et Tianjin vingt-trois. Au sommet de la vague, Chongqing en a même dénombré 134 ; c'est la grande purge de 1996 qui a ramené ce chiffre au niveau actuel. Ces officines sont pour un grand nombre d'entre elles situées dans le centre de la ville, (*Yuzhong qu* 渝中区) et leur enseigne traditionnelle, sur laquelle est écrit le caractère *dang* 當, les signale aux passants. C'est encore avec une relative discrétion que la maison de prêt sur gage de la Paix véritable (*Zheng'An diandanghang* 正安典当行) se manifeste au coin de l'avenue de la Démocratie (*Minquan lu* 民权路) juste en face du grand hôtel de Chongqing (photo 1).

Photo 1. – Une enseigne au caractère *dang* 當



Ce caractère *dang* exprime classiquement le nantissement de biens réels ; il conserve sur les enseignes sa graphie classique et s'écrit 當 et non 当. C'est donc bien un retour à des formes traditionnelles de financement que semble vouloir ainsi manifester la résurgence des maisons de prêt sur gage en dépit de la volonté officielle de rebaptiser ces officines. Dans la langue ordinaire, les Chinois parlent de *dangpu* 当铺 (boutique de prêt sur gage) pour désigner ces commerces. Toutefois, un règlement d'août 1996 impose, du moins dans le jargon bureaucratique, le recours au néologisme *diandanghang* 典当行 (métier du prêt sur gage) – construit sur le modèle de l'expression chinoise désignant les banques à l'« occidentale » (*yin hang* 银行, métier de l'argent) – pour donner une apparence plus moderne à cette vieille activité (Pairault 2002 : 32-33).

Les maisons de prêt sur gage entre « tradition » et « modernisation »

L'image que veulent combattre tant les patrons de maisons de prêt sur gage que le gouvernement chinois lui-même pour justifier les uns comme l'autre cette renaissance est celle qu'illustre cette photo prise à Shanghai au début du siècle dernier (photo 2). Face au caractère *dang* reproduit sur un gigantesque paravent dissimulant l'entrée d'une officine de prêt sur gage, un homme, tête basse, porte un paquet enveloppant quelques maigres possessions qu'il compte gager en échange d'une avance. Contrairement aux autres commerces, dans lesquels le client manifeste son aisance en versant de l'argent au marchand, ici il révèle sa pauvreté, d'où ce sentiment d'humiliation, de perte de face, de culpabilité qu'il peut ressentir. Aujourd'hui, nous dit-on, est passé le temps du vieillard presbyte aux lunettes tombées sur le bout de son nez, ne levant pas les yeux sur le client entré honteusement son petit paquet sous le bras ; au contraire, le regard doit être clair, franc, direct et évaluateur. À Canton, Wu Xiaoling 伍小玲 répond aux archétypes les plus modernes afin de tranquilliser la clientèle ; gérante de la maison de prêt sur gage *Longévité* 長壽典當行, elle a été nommée en avril 2000 « travailleuse modèle » par la ville de Canton, de surcroît elle assume également la fonction de Secrétaire du Parti de son entreprise⁴. Désormais, c'est entendu, les maisons de prêt sur gage n'assisteront plus des pauvres hères désargentés, mais

Photo 2. – Shanghai au début du siècle dernier



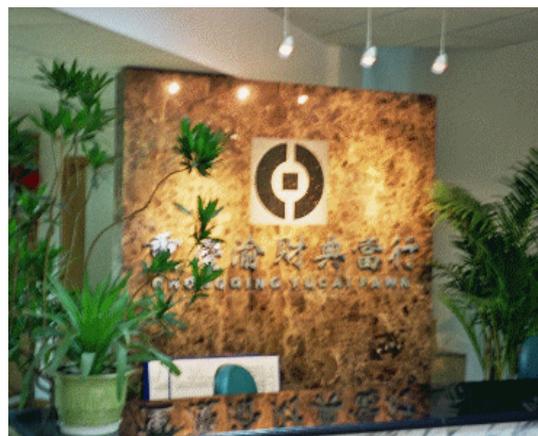
procureront des fonds de roulement à d'honorables « hommes d'affaires ». Pour assumer leur « nouvelle » mission, les officines jouent l'ouverture.

C'est d'abord l'ouverture à la lumière comme le proclame ces portes ouvertes, ces guirlandes, ces bouquets offerts pour la cérémonie d'inauguration de cette nouvelle maison de prêt sur gage *Tongdao* 同道 (c'est-à-dire « nous irons ensemble ») ; c'est aussi l'entrée dans le monde moderne comme le révèlent la construction toute neuve, la porte de garage et l'appareil de climatisation. (photo 3). Cette « modernité » est encore affirmée par le décor intérieur résolument contemporain, étalant les signes extérieurs d'une nouvelle richesse ; on n'oublie pas pour autant les références à la culture chinoise traditionnelle. Ainsi, la maison de prêt sur gage *Yucui* 渝财 (Éternelle richesse), dans un décor de marbres, de spots lumineux, de plantes vertes, appose sur une cloison, de couleur dorée, la figure stylisée d'une sapèque – ronde avec un trou carré (photo 4).

Photo 3. – La maison *Tongdao*



Photo 4. – Une sapèque stylisée



Les bureaux de ses employés offrent le même contraste. Meubles de bureaux modernes et ordinateurs, autel où règne une divinité protectrice ressuscitée après cinquante années de maoïsme (photo 5). Le style « établissement bancaire sérieux » est parfois aussi très prisé comme par la maison de prêt sur gage *Hengli* 恒利 (Éternels profits) qui orne son comptoir de vitres protectrices (photo 6), d'autres même utilisent des grilles.

Photo 5. – Modernité divine



Photo 6. – Aménagement bancaire



Tous ces détails expriment une bataille que se sont livrée les maisons de prêt sur gage et le système bancaire classique. Bataille pour avoir les mêmes prérogatives que les banques puis pour gager titres et immeubles. Initialement les maisons de prêt sur gage avaient le statut d'« institutions financières spéciales » (*tesu jinrong jigou* 特殊金融機構) sous la tutelle de la banque centrale chinoise. Elles étaient donc des institutions financières non bancaires, à ce titre elles étaient autorisées à prêter sur gage (biens meubles exclusivement), mais non à recevoir des dépôts ou encore à octroyer des prêts chirographaires. Elles n'ont eu de cesse qu'elles puissent déborder ce cadre et octroyèrent des prêts en acceptant le nantissement de biens-fonds ou encore de titres. Là où elles existaient, les maisons de prêt sur gage exercèrent une pression concurrentielle telle sur le système bancaire que le gouvernement chinois dut intervenir. En août 2000, les maisons de prêt sur gage perdent leur statut d'institutions financières et sont placées sous la tutelle, non de la banque

centrale, mais de la Commission d'État à l'économie et au commerce. C'est une victoire à la Pyrrhus pour le système bancaire. Certes, les banques se sont débarrassées d'un concurrent encombrant. Certes les maisons de prêt sur gage ont perdu leur statut d'établissement financier. Ces déboires seront plus que compensés par les avantages qui sont obtenus dans l'année qui suit, car selon le statut édicté en 2001 les maisons de prêt sur gage peuvent accepter des biens meubles et des droits incorporels pour sûretés des prêts qu'elles octroient, ainsi que des biens-fonds en garantie hypothécaire de leurs prêts. La victoire des professionnels du prêt sur gage n'est toutefois pas totale : l'ouverture de compte de dépôts ainsi que l'octroi de crédits chirographaires leur restent toujours interdits. Ce pari d'honorabilité gagné, patrons et clients osent, quelquefois, se laisser surprendre par l'appareil photo comme ici à l'officine de la Triple harmonie, *Sanhe* 三和, où une jeune vient très ouvertement recourir aux services d'un prêteur sur gages. La calligraphie accrochée derrière le comptoir se lit *tian di ren he* 天地人和 : la triple harmonie entre le Ciel, la Terre et l'Homme (photo 7).

Photo 7. – À « La triple harmonie » 天地人和



Les maisons de prêt sur gage entre substitution et complémentarité

Malgré leurs différends quant à leurs prérogatives réciproques, maisons de prêt sur gage et banques semblent indissolublement liées. Je rappellerai que les grandes banques chinoises sont des banques d'État essentiellement chargées de mettre en œuvre la politique de développement économique prônée par le gouvernement central. Les établissements financiers commandités par des capitaux privés restent l'exception, encore que nombre d'entre eux soient de fait des émanations de banques d'État cherchant à acquérir quelque souplesse de fonctionnement et, partant, à étendre leurs services.

Cette complémentarité ne peut être mieux illustrée (photo 8) que par la cohabitation en un même immeuble – situé avenue Sun Yatsen (*Zhongshan san lu* 中山三路) – de l'une des quatre grandes banques d'État chinoises, la Banque des communications (*Jiaotong yinhang* 交通银行), et de la maison de prêt sur gage « Au bonheur d'argent » (*Yinji diandang hang* 银吉典当行). En haut à droite de la photo, sur l'enseigne verticale, apparaissent les quatre caractères chinois signalant la banque ; en bas, toujours en blanc sur fond bleu, l'enseigne horizontale attire l'attention sur l'officine de prêt. Pour l'instant c'est l'heure de la fermeture, toutefois celle-ci n'est que partielle. Le guichet qui apparaît dans le rideau de fer de l'une des deux portes n'est que la forme prémoderne du distributeur automatique de billets dans un pays où ceux-ci sont rares et où

Photo 8. – Une heureuse cohabitation



L'usage de carte bancaire peu répandu. Et ainsi que le précise l'enseigne, le service est assuré 24 heures sur 24, *ershisi xiaoshi fumu* 二十四小时服务, le numéro de téléphone est de surcroît clairement indiqué (photo 9). Il en fut de même à Taiwan il y a quelques années avant la généralisation des distributeurs automatiques de billets, les officines de prêt sur gage, ici aussi ouvertes 24 heures sur 24, avançaient les liquidités que réclamait tel ou tel hôpital public avant d'accueillir un malade même en urgence. Les maisons de prêt sur gage ont toujours joué un rôle informel de substitution quand les institutions financières formelles se montraient impuissantes à assumer leurs fonctions (Pairault 1999).

Le soleil est couché, mais la porte contiguë à la banque reste ouverte (photo 10). Les panneaux annonçant les horaires d'ouverture (à gauche en vert pour l'officine, à droite et en bleu pour la banque) se répondent et soulignent mieux encore les différences.

Photo 9. – Un distributeur automatique de billets



Photo 10. – Au Bonheur d'argent



Au cours des années 1992-1993, les banques chinoises favorisèrent une spéculation effrénée en refinançant des sociétés de fiducie c'est pourquoi il fut interdit aux banques de prêter pour financer des achats de service : sans interruption pour l'une, limité et variable selon les saisons pour l'autre. Ce n'est pas un jugement, mais une constatation, car il y a souvent une division bien comprise du travail.

Au début des années 1990, les banques favorisèrent une spéculation effrénée en refinançant des sociétés de fiducie, aussi leur fut-il interdit de prêter pour financer de tels achats spéculatifs. Avec le développement du marché des valeurs mobilières, le gouvernement chinois est amené à assouplir sa position afin de faciliter le travail des maisons de courtage ; c'est pourquoi il autorise la Banque populaire de Chine à édicter, en février 2000, des règles très strictes permettant à ces maisons de courtage – et à elles seules – de donner en gage des titres aux banques afin que ces dernières leurs prêtent les fonds de roulement dont elles pouvaient avoir momentanément besoin. Ces dispositions n'autorisaient donc pas les particuliers (comme personne privée ou comme entrepreneur individuel) à bénéficier d'une telle prestation, car la règle reste que les institutions financières ne doivent pas alimenter la spéculation en Bourse.

Parfaitement au fait de cette situation et profitant de la perte du statut d'institution financière des maisons de prêt sur gage, une officine de Chongqing déjà évoquée plus haut, « Éternelle richesse », s'est alliées en décembre 2000 avec deux maisons de courtage nommées l'une la Compagnie de courtage du Sud-ouest 西南證券公司, l'autre le réseau du Tigre volant 飛虎證券網 laquelle opère sur le Net sous le nom de *Fayhoo.com*. Cette seconde maison de courtage serait très largement financée par la première maison de courtage (la Compagnie de courtage du Sud-ouest) ainsi que par une banque d'État (la Banque chinoise pour la construction) ; quant à la maison de prêt sur gage, elle serait, selon le journaliste Cheng Wei, elle aussi une émanation de la Compagnie de courtage du Sud-ouest. Ce montage permit alors à des personnes privées d'obtenir un prêt pour une durée de trois mois dont le montant correspondait à 65% de la valeur des titres déposés (Pairault 2002 : 33-34).

Les éléments que je viens d'exposer contribuent tous à donner une image bien lisse, voire idyllique, des maisons de prêt sur gage à Chongqing et en Chine. Il semble toutefois que cette vision doive être nuancée.

Autres visages des maisons de prêt sur gage

Retournons avenue du Démisme vital, près du grand hôtel, où trône la maison de prêt sur gage de la Paix véritable. L'image de cette prospérité bien achalandée, « bon chic bon genre » pour tout dire, se fait brusquement beaucoup plus discrète. C'est bien plutôt le tableau d'un autrefois que les autorités proclament comme révolu que l'on entrevoit (photo 11). Certes l'image de ce père et de ses deux enfants qui s'appêtent à franchir le seuil de l'officine ne donne le sentiment de cette indigence que l'on associe le plus souvent à la fréquentation de ce genre de commerce. L'échoppe à l'enseigne « Du neuf et du vieux » (*Xinjiu* 新旧) offre un visage encore plus médiocre. (photo 12). Ici, l'activité de prêt sur gage semble accessoire puisqu'il faut franchir une pagaille de sous-vêtements à la vente pour, la porte du fond une fois franchie, accéder à l'ancre du prêteur sur gages.

Photo 11. – Une vision conventionnelle



Photo 12. – À l'enseigne « Du neuf et du vieux »



Là ce n'est plus un cadre dynamique digne d'une photo pour magazine « branché » qui nous accueille, mais un simple boutiquier qui semble, tout comme ses clients, lutter contre l'impécuniosité (photo 13). Malgré tout, il pose pour la photo tous les attributs de son pouvoir et de sa majesté opportunément visibles. Inquiétant est toutefois cet avis placardé en dessous de l'appareil de climatisation : « prière de vérifier sur place le bon aloi des billets, la porte une fois franchie, aucune réclamation ne sera acceptée » (*Chaopiao zhen wei qing dangmian shibie. Chumen, buren.* 钞票真伪请当面识别。出门不认。)

Photo 13. – Un bien humble patron



Les prêteurs sur gage et autres « usuriers » chinois sont rarement les fesse-mathieux de la littérature ; ce peut même être l'inverse. Ainsi, au Shandong, M. Guo Zhi'an 郭治安 décide, après avoir manié trente ans durant la truelle, de se retirer à la fin des années 1980 et de vivre de ses rentes. Trouvant celles-ci bien maigres, il retire son capital de la banque et entreprend de le prêter aux gens de son entourage avec un intérêt mensuel de 2%. En 1989, il prête une importante somme d'argent à Guo Jingyong 郭敬勇 – un client jusque-là fiable – qui, retraité comme lui, entend se lancer dans la prospection de l'or. La recherche se révèle catastrophiquement infructueuse et laisse le vieil homme dans l'incapacité de rembourser ses dettes à Guo Zhi'an ; désespéré et ayant perdu la face, Guo Jingyong ne voit qu'une seule issue, tuer son prêteur (Jiang 1996 : 88-89).

Le dénuement transparait également à travers la devanture de cette officine « Pluie de prospérité » (*Xinyu* 鑫雨). Ici les diverses inscriptions, apparaissant tant sur la vitrine que la façade, proclament que, outre le prêt sur gage, cet établissement pratique le dépôt-vente et peut servir de mandataire pour tout appareil ménager, ordinateur, bijou... Le chaland doit se convaincre qu'ici « on met la confiance au-dessus de tout », *xinyu zhi shang* 信誉至上 (photo 14).

Une fois franchi le seuil, le décor confirme encore ce sentiment d'indigence (photo 15). Un certificat, accroché au mur juste à droite d'un calendrier, attire l'œil. Ce commerce, qui proclame cumuler des métiers légalement incompatibles (prêt sur gage, vente en consignation...), dispose véritablement d'une licence professionnelle spéciale (*tezhang hangye*

xukezheng 特种行业许可证). Cet intitulé signale une licence d'exploitation octroyée antérieurement à la réforme de 2001 ; il n'y a pas lieu de nous étonner d'une absence d'actualisation puisque celle-ci était en cours à l'échelon national quand la photo a été prise. Ce fait nous force néanmoins à nous souvenir des règles antérieures de création d'une maison de prêt sur gage : constituer une SARL et réunir un capital social de 5 000 000 de *yuan* (535 000 €) détenu à 75% au moins par des personnes morales⁵. L'importance des chiffres et des contraintes (le capital social représente 800 fois la consommation annuelle d'un citoyen de Chongqing) laisse supposer que ces maisons de prêt sur gage appartiennent toutes à des réseaux qu'une simple exploration photographique ne saurait révéler et, donc, que l'attribution des licences peut répondre à des critères autres que ceux proclamés par les textes réglementaires en vigueur.

Photo 14. – La confiance par-dessus tout



Photo 15. – Une bien triste boutique



Les gages

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le noter, le caractère *dang* 當 indique que la fonction des maisons de prêt sur gage est de prêter en échange du nantissement d'un bien meuble à condition que ce nantissement s'accompagne d'une dépossession du bien – dépôt chez le créancier gagiste – sans pour autant que ce dernier puisse en avoir l'usufruit. Dans d'autres hypothèses, le créancier gagiste aura l'usufruit du gage, le bénéficie qu'il en tire constituant l'intérêt du prêt au débiteur gagé. Dans d'autres hypothèses encore, il n'y aura pas dépossession, comme dans le cas d'un crédit hypothécaire. Dans d'autres hypothèses enfin, les gages pourront être constitués par des biens immobiliers ou des droits incorporels, deux formules qu'a finalement concédées la réforme de 2001. Nos photos ne nous donnent qu'une idée très limitée des gages effectivement déposés ainsi que des gages non réclamés mis à la vente.

Photo 16. – Gages non réclamés (1)



Photo 17. – Gages non réclamés (2)



Que l'on revisite l'officine « Au bonheur d'argent » (photo 16), celle de la Triple Harmonie (photo 17), on ne peut qu'être frappé par la présence de bacs pleins de vêtements et autres produits de l'industrie textile. Cela renvoie une image qui rappelle le début du siècle dernier quand les indigents venaient gager leurs hardes en l'échange de quelques sous : derrière la brouette on devine une échoppe de prêt sur gage au plafond de laquelle pendent des vêtements gagés et non réclamés (photo 18). Mais le nombre des objets identiques suggère bien plutôt la faillite de quelque

microentreprise dont les stocks mis en vente doivent servir à repayer ses dettes. Le *South China Morning Post* du 11 mars 1999 rapporte ainsi que, dans la ville de Canton, un lot de 3 000 réveille-matin, gagés pour trois *yuan* la pièce, ont été mis en vente à un *yuan* après que l'entreprise ait fait faillite !

Photo 18. – Regard sur le passé



Photo 19. – Autres gages



La maison de prêt sur gage de la Paix véritable offre un aperçu plus varié (photo 19) : tableaux de « grands maîtres » (à gauche contre le mur), meubles (derrière le présentoir), montres et autres objets de valeur (dans le présentoir), magnétophone (sur le présentoir). De fait les gages non réclamés constituent un vaste échantillon variant au gré de la conjoncture économique, des disponibilités des individus, de leurs besoins, de leur richesse supposée et, n'en doutons pas, de leur pauvreté aussi. Le site du réseau chinois des maisons de prêt sur gage permet de tester cette diversité. L'enquête a porté sur 968 gages non réclamés qui étaient offerts à la convoitise de surfers chinois en quête de « bonnes affaires » fin janvier 2002. À travers ces données nous n'avons qu'un aperçu très partiel de l'activité des maisons chinoises de prêt sur gage, peut être même qu'une représentation quelque peu biaisée. Les objets les plus souvent gagés (et non réclamés) sont les bijoux en or ou en argent (20,5%), puis viennent les bijoux montés avec du jade ou d'autres pierres (17,7%), les appareils photo (15,7%), les bijoux montés avec des diamants (11,9%) ; ces quatre catégories constituent à elles seules les deux tiers des transactions proposées (65,7%), quant aux bijoux seuls ils couvrent la moitié exactement de ces transactions (50,1%). En revanche, deux catégories très différentes dominent par la valeur cumulée des gages (cote à la revente) : d'une part les montres qui représentent 10,8 % des gages non réclamés par le nombre, pèsent 50,1% de la valeur des gages à la revente, d'autre part les véhicules, 2,6% des gages non réclamés, pour 35,5% de la valeur.

Les bijoux auxquels il faut ajouter les montres (de fait souvent des bijoux aussi) seraient donc les objets les plus représentatifs des transactions quotidiennes et les plus évocateurs sans doute du manque d'entregent entrepreneurial de ces « hommes d'affaires ». Bien entendu, toutes les montres portent la griffe d'un grand horloger. S'exhiber avec une telle montre est prétendre à un statut pour lequel les apparences extérieures d'honorabilité comptent de fait plus que les entreprises antérieures effectivement réussies. La montre devient donc la marque emblématique de l'entrepreneur chinois : sur les 105 montres gagées, toutes sauf quatre sont des montres d'homme. En revanche, les autres bijoux sont plus largement féminins.

En guise de conclusion

La première chose que nous enseigne cette résurgence des maisons de prêt sur gage est que le passé n'est désormais plus systématiquement tabou. Le discours officiel se préoccupe d'habiller ces officines de telle sorte qu'elles apparaissent « politiquement correctes » à ses propres yeux d'abord, mais aussi aux yeux des différents acteurs économiques ; certes il s'agit d'une contribution à un ordre moral, toutefois ce nouvel ordre moral se révèle moins dogmatique, moins fermé à la réalité des faits que l'ordre antérieur qui condamnait *a priori* toute activité économique échappant (ou risquant d'échapper) au contrôle des administrations chinoises.

Cette ouverture intellectuelle manifeste aussi un rôle accru de la société civile et de ces composantes. Bien que les entrepreneurs ne se soient pas constitués en des formes d'organisation spécifiques (exception faite de pseudo ONG comme la Fédération panchinoise de l'industrie et du commerce), ils savent agir collectivement par le biais de groupes

opportunistes comme le Comité spécial panchinois du prêt sur gage. Ces groupes ne sont pas des structures définies, mais plutôt des groupes en développement qui, en s'organisant en association, agissent d'une manière potentiellement stratégique comme le remarque à juste titre Thomas Heberer (2003 : 5). De fait, l'histoire récente des maisons de prêt sur gage nous apprend que la réforme se négocie ; même s'il est naturellement volontariste, le gouvernement chinois doit néanmoins se soumettre de temps à autre à la critique des agents économiques.

Cette négociation des réformes – quand elle a lieu – a une vertu puisqu'elle aboutit à formaliser des pratiques financières informelles. Elle a aussi ses limites évidentes. Les activités financières informelles ne sont pas toutes menées par des entrepreneurs dont les compétences en font des interlocuteurs potentiels ; c'est le cas des tontines pyramidales à caractère commercial gérées le plus souvent par des femmes n'ayant qu'un très faible niveau d'instruction. À l'opposé, relevant plus de la nanofinance que de la microfinance et n'ayant aucun caractère commercial, on trouve les tontines amicales difficiles à réglementer. L'expérience taiwanaise (Pairault 2004) montre alors qu'il existe d'autres voies pour adapter la forme aux besoins qu'exprime le marché.

Sur le marché des capitaux, les maisons de prêt sur gage offrent des services qu'aucune banque, en particulier les chinoises à ce stade de leur évolution, ne saurait procurer. La caractéristique propre aux petits entrepreneurs individuels est qu'ils confondent le plus souvent en une même caisse consommation personnelle et consommation productive, épargne personnelle et réserve de trésorerie. L'achat par exemple de montres pour les hommes, de parures pour leurs femmes joue le rôle de satisfaire ces exigences duelles. C'est d'abord une consommation ostentatoire revendiquant pour leurs détenteurs une certaine honorabilité et un certain prestige commercial. C'est aussi une épargne de précaution manifestant une incontestable préférence pour l'illiquidité (Parker Shipton 1992). Plus il y a d'épargne, plus il y a de bijoux et plus il y a de « face » (*mianzi* 面子) et de crédit. Seules les maisons de prêt sur gage sont à même de répondre à cette stratégie propre aux micro-entrepreneurs. Gager un bien revient à payer pour conserver son épargne ; on accepte de verser un intérêt élevé pour disposer passagèrement de liquidités avec la certitude de retrouver à terme son épargne intacte. Les banques chinoises ont certes très récemment commencé à proposer de constituer des comptes à terme pouvant servir de nantissement à des facilités de trésorerie ; il reste toutefois qu'un livret de caisse d'épargne ne donne pas l'heure aussi précisément qu'une *Rolex*, une *Breitling* ou toute autre montre d'une marque qui puisse « en jeter », ni ne peut se porter en sautoir – le solde bien visible – comme un collier autour du cou d'une femme.

Thierry Pairault, Centre d'étude sur la Chine moderne et contemporaine, Centre National de la Recherche Scientifique – École des Hautes Études en Sciences Sociales, 54, bd Raspail, 75006 Paris, France, pairault@ehess.fr.

Références

Chang, Mengqu *et al.* (éd.) 常梦渠等主编

1995 *Jiandai Zhongguo diandangye* 近代中国典当业 (Le prêt sur gage en Chine moderne), Beijing : Zhongguo weshi chubanshe.

Chen, Kaiqi 陈开颀 (éd.)

1993 *Diandang zhisbi rumen* 典当知识入门 (Introduction à la connaissance des maisons de prêt sur gage), Beijing : Zhongguo zhengfa daxue chubanshe.

Jiang, Xuzhao 姜旭朝

1996 *Zhongguo minjian jinrong yanjiu* 中国民间金融研究所 (Finance informelle en Chine), Jinan : Shandong renmin chubanshe.

Heberer, Thomas

- 2003 Thomas Heberer, « Groupes stratégiques et capacité étatique : le cas des entrepreneurs privés », *Perspectives chinoises*, n° 75, janvier-février 2003.

Li, Mingyu 李明瑜

- 2001 « Diandangye : "jinzi zhaopai" xiexia qianhou » 典当业：“金字招牌”卸下前后 (Prêt sur gage : les tenants et aboutissants de la perte d'une prérogative financière., *Caijing* 财经 (Finances), octobre 2001.

Li, Sha 李沙

- 1993 *Dangpu* 当铺 (Les maisons de prêt sur gage), Beijing : Zhongguo jingji chubanshe.
2001a *Dangpu jichu zhi shi* 当铺基础知识 (Connaissances de base sur les maisons de prêt sur gage), Beijing : Xueyuan chubanshe.
2001b *Paimai, shoucang, diandang* 拍卖、收藏、典当 (Vente aux enchères, collection, prêt sur gage), Beijing : Xueyuan chubanshe.

Liu, Qiugen 刘秋根

- 1995 *Zhongguo diandang zhidu shi* 中国典当制度史 (Histoire du système chinois des maisons de prêts sur gage), Shanghai : Shanghai guji chubanshe

Pairault, Thierry

- 1999 « Obolostatique et finance informelle en Chine » in Michel Lelart (éd.), *Finance informelle et financement du développement*, Beyrouth : AUPELF-UREF, 1999, p. 99-119.
2002 « Les habits neufs des maisons de prêt sur gage chinoises », *Mondes en développement*, n° 118, tome 30, 2002, p. 21-38.
2004 "Funding Small Businesses in Taiwan : From Informal Micro-Finance Institutions to Formal Banking Institutions" Paris: OCDE, à paraître.

Qu, Yanbin 曲彦斌

- 1992 *Zhongguo diandang shi* 中国典当史 (Histoire du prêt sur gage en Chine), Shanghai : Shanghai wenyi chubanshe.

Shipton, Parker

- 1992 «The Rope and the Box: Group Savings in the Gambia» in Adams Dale and Delbert Fitchett (ed.), *Informal Finance in Low-Income Countries*, Boulder, Westview Press, 1992, pp. 25-41.

Zhuo Yufen 卓育芬

- 1993 « Dangpu yu dixia qianzhuang : jinrong tixi de bianchui wenhua » 當舖與地下錢莊：金融體系的邊陲文化 (Maisons de prêts sur gage et banques souterraines : une sous-culture du système financier) in *Zhuoyue* 卓越 (L'excellent), n° 108, août 1993, p. 38-42.

Notes

¹ Il est possible que la structure actuelle soit issue d'un comité antérieur en charge du prêt sur gage comme des enchères (*Quanguo diandang paimai zhuanyue weiyuanhui* 全国典当拍卖专业委员会), voir par exemple <http://www.blpm.com.cn/mj.htm> lu le 30 juin 2003.

² Ces photographies ont été prises au début de l'année 2002 peu de temps avant le Nouvel An chinois. Je tiens à remercier ici Arnaud Heckmann pour toute la part qu'il a prise dans l'exécution de ce projet et l'aide qu'il m'a apportée.

- ³ Il ne faut pas confondre la ville et la municipalité de Chongqing, la seconde est une circonscription administrative de rang provincial incluant la première. Les informations sur la municipalité de Chongqing sont reprises du mémoire de DEA d'Arnaud Heckmann.
- ⁴ Zhuo 1993 et *Diandang Xinxi* 典当信息 (Actualité du prêt sur gage), 7 février 2001, <http://www.pawn.com.cn/list.asp?id=108>.
- ⁵ Les règles édictées par le nouveau régime de 2001 sont plus souples (cf. Pairault 2002).